

Diversité et Inclusion : MAIF signe un accord d'entreprise ambitieux

MAIF adopte un accord Diversité, Équité, Inclusion, signé par 4 organisations syndicales représentatives des salariés. Entériné pour une durée de trois ans, ce texte s'articule autour de deux enjeux : une équité de traitement favorisant l'égalité des chances ; la garantie que chaque salarié se sente considéré, libre de s'exprimer et d'agir en toute sécurité psychologique. Cet accord s'inscrit dans la continuité des engagements MAIF en faveur de l'inclusion, la diversité et le bien-être de ses salariés.

MAIF signe aujourd'hui un accord Diversité, Équité, Inclusion. Celui-ci inclut des dispositions majeures en matière d'égalité professionnelle et de qualité de vie au travail pour accompagner et soutenir les collaborateurs lors des moments importants de leurs vies et favoriser leur épanouissement au sein de l'entreprise.

Des mesures d'attention sincère portée à l'autre...

- Possibilité de télétravailler une semaine par mois, en accord avec le manager, en cas **d'inconfort ponctuel** (ex : menstruations, ...).
- **Nouvelles autorisations d'absences rémunérées :**
 - 3 jours pour une **démarche de changement de genre**,
 - 2 jours en cas **d'interruption volontaire de grossesse/fausse couche/interruption médicale de grossesse**,
 - 1 jour supplémentaire pour **une démarche de procréation assistée (PMA)** suite à l'implantation embryonnaire.
- Possibilité d'**être présent pour un proche** :
 - Pour les salariés parents : **congé parentalité qui passe à 8 semaines entièrement rémunérées**,
 - Pour les **salariés aidants** : **doublement de l'indemnité prévue par les congés légaux** et assouplissement du télétravail.
- 1 jour d'absence rémunérée par an et par salarié pour **des activités de bénévolat en lien avec les enjeux de diversité et d'inclusion** (liste d'associations fournie par MAIF).

... qui s'inscrivent dans la politique globale MAIF.

Cet accord est une étape importante **du plan stratégique Régénération** qui vise notamment à faire de l'inclusion et de la diversité un pilier renforcé du modèle social de l'entreprise. Au-delà de cet accord, MAIF continue de renforcer son engagement à travers la signature de chartes : **Charte de la Diversité en novembre dernier** et renouvellement de la Charte de la parentalité en octobre 2023. Cette politique a été saluée à deux reprises en 2023 : **MAIF a été élue meilleure entreprise pour les femmes selon le classement mondial du magazine Forbes** et deuxième meilleure « Entreprise engagée pour la diversité » de la catégorie assurance, selon le palmarès de Capital.

Fort de ces nouvelles mesures, MAIF se fixe l'ambition d'obtenir le label Diversité de l'AFNOR d'ici 2026.



assureur militant



Evelyne Llauro-Barres

Directrice générale adjointe des Richesses Humaines

« Cette signature représente bien plus qu'un accord ; elle incarne notre conviction profonde que la diversité et l'inclusion sont essentielles pour le bien-être de nos salariés. En intégrant ces valeurs au cœur de notre stratégie d'entreprise, nous créons un environnement où chaque salarié est valorisé et soutenu, reflétant notre engagement envers une société plus juste et inclusive. Nous espérons également que ces mesures ambitieuses donneront envie à de nouveaux talents de rejoindre l'aventure MAIF. »

Pascal Demurger

Directeur général du groupe MAIF



« Dans une société diverse, MAIF veut proposer un modèle inclusif et attentionné. Nous voulons qu'en nous rejoignant chacune et chacun se sente pleinement considéré, intégré et libre d'être soi. Que toutes les singularités soient accueillies et trouvent leur place, que les épreuves et les joies de la vie soient prises en compte, que l'engagement pour une société inclusive soit encouragé. Cela passe par un soutien renforcé en cas de problèmes de santé, par un appui dans des démarches de PMA ou de changement de genre ou par la possibilité de venir en aide aux plus vulnérables en tant qu'aidant ou bénévole. C'est l'application de notre raison d'être - l'attention sincère portée à l'autre - mais aussi la possibilité pour toutes et tous d'exprimer son plein potentiel au sein de l'entreprise. »

A propos de MAIF



6^{ème} assureur automobile et 1^{er} assureur du secteur associatif, MAIF couvre l'ensemble des besoins de plus de 4 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...), pour un chiffre d'affaires de près de 4,5 milliards d'euros en 2022. Régulièrement plébiscitée en matière de relation clients, MAIF est devenue en 2020 société à mission, avec pour raison d'être de porter une attention sincère à l'autre et au monde et de la placer au cœur de chacun de ses engagements et de ses actions.

Plus d'informations sur : entreprise.maif.fr

Contacts Presse MAIF

Contact Presse Havas Paris

Elsa David

elsa.david@maif.fr

Louis André

maif@havas.com

06 49 44 14 02